

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 896

présenté par

M. Baupin, rapporteur, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

à l'amendement n° 821 de Mme Battistel

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« développement »,

insérer les mots :

« des énergies renouvelables, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place d'une Union européenne de l'énergie est indispensable dans un contexte d'interdépendance énergétique. Elle doit permettre une réelle coordination des offres énergétiques, et notamment dans le domaine des énergies renouvelables. En effet, les énergies renouvelables, développées de manière combinée à l'échelle du territoire européen, assureront une juste réponse à la demande énergétique tout en garantissant la prise en compte des enjeux environnementaux, mais également de ressources énergétiques et sociaux qui sont aujourd'hui les nôtres. Ainsi, la construction d'une économie décarbonée ne peut se faire sans le développement des énergies renouvelables. L'objet de cet amendement est donc de le préciser.